

Formation aux techniques de cartouches pyrotechniques catégorie P2

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique :
- **Construction, bâtiment et travaux publics - Conduite et encadrement de chantier - travaux**
 - **Construction, bâtiment et travaux publics - Extraction**
 - **Construction, bâtiment et travaux publics - Travaux et gros oeuvre**

MACONNERIE GENERALE ET GROS ŒUVRE DU BATIMENT

AUTRES TRAVAUX SPECIALISES DE CONSTRUCTION

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **27/03/2015**

Mots clés : **Gros oeuvre du batiment**,
Travaux specialisés construction,
Cartouches pyrotechniques,
Conduite travaux BTP

Identification

Identifiant : **2313**

Version du : **19/10/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Chapitre VII du titre V du Livre V du code de l'environnement, parties législative et réglementaire Arrêté du 1er juillet 2015 relatif à la mise sur le marché des produits explosifs Décision du 31 juillet 2015 relative à l'approbation du cahier des charges mentionné à l'article R.557-6-14 du code de l'environnement

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

CERTIFICAT DE FORMATION AUX TECHNIQUES DE CARTOUCHES PYROTECHNIQUES CATEGORIE P2

Aptitudes liées aux activités suivantes :

- stockage des produits : transports internes des produits pour mise en stock
- opérations de conditionnements et reconditionnements des produits sans opération sur le produit en lui-même
- mise en œuvre et fonctionnement du produit

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- (Transport, manutention des matières dangereuses)

Descriptif général des compétences constituant la certification

Public visé par la certification

Salariés

Le titulaire de la certification peut assurer dans ses fonctions toute la chaîne de manipulation et utilisation des produits pyrotechniques à usage technique. Il est formé et a connaissance des normes de sécurité et de sûreté.

Transport interne : Le certifié a connaissance des normes de sécurité et sûreté concernant le transport des marchandises, notamment dans les types de véhicules utilisés et les contrôles qui s'imposent lors de la réception ou transport de marchandises. Il assure la sécurité lors des opérations de chargement/déchargement.

Stockage et manipulation des produits : Le certifié a connaissance des réglementations en vigueur concernant les normes de stockages, notamment :

- la réglementation sur les lieux de stockage
- les autorisations ou interdictions de stockage en commun des produits à risques
- la gestion des stocks des produits à risques

Le certifié est formé à la manipulation lors des opérations de conditionnement/reconditionnement, notamment sur les conduites de sécurité. A défaut de disposer d'un personnel lui-même formé aux opérations ci-dessus mentionnées dans une catégorie de produits à risque il assure seul ces opérations en faisant respecter les distances de sécurité qui s'imposent.

Mise en œuvre :

L'utilisation de produits pyrotechniques à usage technique est destinée à des opérations de déroctages, démolitions, excavations et terrassements. Sauf exception son emploi s'exerce sur des terrains civils (industriels ou autres). Les activités du certifié sont strictement encadrées par la réglementation en termes de sécurité, de prévention, d'organisation du travail, de procédures et d'autorisations.

La personne certifiée est en mesure d'évaluer la faisabilité d'une opération pyrotechnique en fonction des caractéristiques du site. Il peut toutefois faire appel à des avis complémentaires lui permettant d'évaluer au mieux la situation (géologues, bureaux d'études...etc).

Le certifié est formé à déterminer l'implantation des cartouches dans la zone de tir en fonction de la configuration géologique du site et des travaux à réaliser.

Il est formé à déterminer le choix des charges.

L'utilisation de produits pyrotechniques à usage technique nécessite préalablement une opération de forage qui peut être effectuée par le certifié lui-même ou par un tiers.

Le certifié est seul responsable de la mise en sécurité du site et des applications des consignes de sécurité lors des opérations de tir.

Il est formé à déterminer un périmètre de sécurité et à mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage.

Il installe lui-même son poste de tir et est responsable de la sécurité liée aux opérations de tir.

Il a connaissance des phénomènes pyrotechniques et est formé à la mise en œuvre des cartouches pyrotechniques à usage technique.

Il est formé au nettoyage du site et assure la mise en sécurité du site après les opérations de tir.

Modalités générales

La durée de la formation est de 2 jours.

Le certificat de formation est composé de trois types d'activités :

1) Activités liées aux stockages de produit

- transport interne des produits pour mise en stock
- sortie et mise en stock des produits

2) Activités liées aux opérations de conditionnement et reconditionnement des produits sans opération sur le produit en lui-même

- opération d'ouverture de cartons d'emballage ou de picking
- opération de reconditionnement dans des emballages de différentes tailles

3) Mise en œuvre et fonctionnement du produit

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

5 ans d'ancienneté dans le bâtiment et/ou travaux public.

Compétences évaluées

QCM : Réglementations, phénomènes pyrotechniques, conduites de sécurité, conduites de sûreté.

-Etude de cas théorique de la mise en œuvre :

Etude de faisabilité

Détermination des implantations de cartouches

Choix des charges

Conduites de sécurité

- Exercice pratique sur les opérations de transport et stockage :

Contrôle visuel du véhicule avant le déchargement

Respect des règles de sécurité

Respect des règles de manutention

Conformité de l'étiquetage et signification

Ouverture de colis

Certificateur(s)

- TSC BRAULT OLIVIER

Centre(s) de passage/certification

- TSC BRAULT OLIVIER 750, chemin de la Sénégoge 06830 GILETTE

Prélèvement d'article

Fermeture de colis

Remise en stock et tenue de stock

-Exercice pratique de la mise en œuvre sur site :

Détermination de la faisabilité d'une opération pyrotechnique

Consignes de sécurité

Détermination des implantations de cartouches

Choix des charges

Détermination du périmètre de sécurité

Définition du poste de tir

Définition du protocole en cas d'accident

Détermination du système de protection limitant les projections

Signalisation et balisage de la zone de tir

Evacuation du site

Insertion des cartouches, raccordement, déroulement de la ligne de tir

Test de la ligne de tir

Déclanchement du tir

Opérations de contrôle du tir et nettoyage

-Evaluation comportementale : compréhension et application des conduites de sécurité

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Temporaire

maximum 5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation ou certificat de formation délivré par l'organisme

Plus d'informations

Statistiques

- Nombre de personnes formées à ce jour : 41

- Nombre de personnes formées par an (moyenne) : 38

- Nombre de sessions annuelles (moyenne) : 7

Autres sources d'information

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Organismes-de-formation-agrees.html>